

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

COMITE POUR LA TRANSITION ET LA RESTAURATION DES INSTITUTIONS

TASKFORCE DETTES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

ARRETE N° 0001/PT/2023

TEL : +241 066 27 58 04



RÉPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

RAPPORT DES 60 JOURS DE LA TASKFORCE

Libreville, le 15 Novembre 2023



Rapport des 60 jours de la Taskforce

1. Contexte

Depuis sa réactivation, la Taskforce pour le contrôle, l'audit et la vérification des dettes intérieures et extérieures, a démarré ses activités par la répartition de ses prérogatives en deux missions principales, notamment :

(i) La Finalisation des travaux des précédentes Taskforce

Il s'agira de contrôler les paiements effectués par le Trésor public, afin de déterminer la concordance avec les conventions qui avaient été élaborées par la Taskforce 2020/2021, d'une part, et reprendre, là où elles avaient été interrompues, les opérations sur la dette extérieure conduites par la Taskforce 2021/2022, d'autre part.

(ii) La vérification de la dette intérieure actuelle.

La Taskforce passera en revue le fichier correspondant, afin de s'assurer de son exhaustivité, de sa réalité, avec une tolérance zéro en cas de fraude, fausses déclarations, de surfacturations ou de rétro commissions.

Ce travail s'effectue à travers l'audition des autorités administratives et les sociétés concernées, l'examen des différentes pièces nécessaires, ainsi que les vérifications sur les différents sites avec les autres entités impliquées.

Les dossiers litigieux seront transmis aux autorités judiciaires assermentées, pour suite à donner. La présente mission constitue un challenge en vue participer à l'amélioration du climat des affaires dans notre pays, en assainissant les relations entre l'Etat et les entreprises.

C'est donc dans ce cadre que des opérations d'audits, de contrôles, de vérifications, de suivi des marchés et des projets seront menées afin d'en évaluer d'une part la valeur réelle de la dette intérieure et extérieure et du niveau de l'exécution des projets d'autre part et qui, en définitive constitueront un outil de prise de décision au profit des Hautes Autorités de la Transition.

A. Les travaux et activités menées

I. CONTROLE ET VERIFICATION DES TRAVAUX

I.1. Travaux de Génie Civil et Infrastructures

1. Travaux de construction du lycée Technique de Gamba, projet réalisé par l'entreprise SOWAF.

Il faut souligner que cette entreprise a signé avec le Conseil Départemental de NDOGOU un contrat de 6.019.718.251 FCFA TTC en 2013. Dans le cadre de cette opération l'entreprise a touché 5 milliards de FCFA pour un niveau de d'avancement de 15%. Ce qui nous a permis de constater que cette entreprise a été indûment payée dans le cadre de ce projet sans que les travaux ne soient suffisamment avancés.

Il faut également relever qu'en 2020, cette même entreprise a une fois de plus signé un contrat de 5.779.081.828 FCFA TTC avec le Ministère en charge de l'éducation en vue de l'achèvement du Lycée de Technique de GAMBIA.

Il faut notifier qu'une moins-value a été estimée à 2.165.709.146 FCFA HT soit 44.6 % du montant du contrat de l'entreprise hors taxes. Ce qui ramènera le montant de son contrat à 3.278.832.244 FCFA TTC au lieu de 5.779.081.828 FCA TTC.

Sur les faits l'entreprise a signé une reconnaissance sur l'honneur en s'engageant à achever les travaux du lycée de Gamba conformément au contrat.

La Taskforce a toutefois saisi le Procureur de la République aux regards des malversations constatées lors de la vérification de ce dossier.

2. Plan Complet de Relogement (PCR) des personnes affectées par le projet d'aménagement des Bassins Versants de Gué-Gué, Lowé-IAI et Terre Nouvelle financé par la BDEAC.

Pour rappel, en 2015, l'Etat Gabonais contracte un prêt auprès de la BDEAC d'un montant de quarante milliards (40 000 000 000) FCFA afin d'exécuter les travaux du Plan Complet de Réinstallation des personnes impactées par le projet d'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Lowé-IAI et Terre Nouvelle.

Ce projet devrait parvenir à construire de 1070 logements dans la zone de Bikélé Nzong.

Malheureusement, l'Unité de Coordination de l'Etude et des Travaux (UCET) du Ministère des TP, faute de mauvaise gestion avérée, de détournement de fonds et de manque de professionnalisme, n'est pas parvenue à atteindre cet objectif ; car seuls 250 bâtiments sont jusqu'ici en cours de construction depuis 2014.

Quant à SOBEA, nous avons notifiés des externalités négatives qui ont véritablement impactés les projets de PCR et Terre nouvelle.

- PCR : SOBEA - surfacturation sur les prix unitaires estimé à 1.5 milliards, paiement des prestations non réalisées en complicité avec la mission de contrôle CIRA MALI et les équipes de l'UCET.
- Terre Nouvelle : SOBEA - Surfacturation de plus de 6 milliards de FCFA sur les prix unitaires (exemple, le prix des moustiquaires imprégnées est à 55.000 FCFA au lieu de 7.000 FCFA, le prix des blocs latéritiques rendus sur site est à 50.000 FCFA le mètre cube mais SOBEA facture à l'Etat 106.000 FCFA le mètre cube rendu sur site). Paiement des travaux non réalisés par l'entreprise toujours en accord avec la Mission de Contrôle CIRA MALI et les équipes de L'UCET.

L'entreprise SOBEA a reconnu de surfacturation et c'est d'ailleurs pour cette raison que ce dernier a donné son accord pour réaliser à titre gracieux, des voiries sur Libreville sur un linéaire de 8,5 km.

3. *Projet Renforcement de la Production d'Eau Potable du Grand Libreville par l'entreprise Orient Green Construction*

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la fourniture en eau potable du grand Libreville par l'Entreprise OGC, a permis de mettre en exergue :

- que l'entreprise n'a démontré aucune expérience dans ce type de travaux dans les années
- Qu'une entreprise ayant un capital de 2.000.000 FCFA, obtenu un marché de 16.745.314.708 FCFA.

Suite aux différentes vérifications de la Taskforce et après convocation de l'entreprise OGC, la Société OGC s'engage :

- Procéder à titre gracieux, à réaliser des travaux d'un (1) milliard de FCFA pour le compte de la SEEG.

4. *Projet relatif au pavage des voiries prioritaires du Grand Libreville. Voies « Carrefour Rougier – Cimetière Igoumié long de 3.6 km, réalisé par l'entreprise COPRIM*

- ✓ Montant total des lots : 6.107.718.562 FCFA TTC.
- ✓ Paiements reçus par COPRIM: 2.377.281.744 FCFA.

Suite à nos analyses et vérification, nous avons pu déceler :

- **un trop perçu** sur les quantités des travaux réalisés ;
- le non-respect des dispositions contractuelles ;

En définitive, l'entreprise après avoir ces faits, s'est engagée à :

- **Accepte de faire les travaux supplémentaires de 600 ml jusqu'au Complexe IGOUMIE à titre de compensation suite aux trop perçus.**

5. Projet lié relatif au pavage des voiries prioritaires du Grand Libreville. Voie « Carrefour Rougier – Cimetière Igoumié long de 4 km ». Entreprise ZEINAB

- ✓ Montant total : 6.886.167.865 FCFA TTC.
- ✓ Paiements reçus par ZEINAB : 3.218.799.866 FCFA.

L'analyse de ce dossier a fait ressortir les dysfonctionnements suivants :

- Trop perçu sur les quantités des travaux réalisés ;

Suite à la visite de la Taskforce, l'entreprise reconnaît ces différentes irrégularités qui ont entraîné une surfacturation avérée des travaux de 1.532.974.311 FCFA.

La Taskforce a constaté également une négligence criarde de la part des agents du Ministère des Travaux Publics et de la mission de contrôle dans le suivi et le contrôle de ce projet.

A cet effet, l'entreprise ZEINAB s'est engagée à :

- L'entreprise sera payée à hauteur de la valeur de son contrat sans aucun dépassement de la valeur de son marché.

6. Travaux de réhabilitation des voiries des universités (UOB / USS) par l'entreprise GEFRA (Financement : PID-PIH / Rétrocession gaz).

- ✓ Montant du marché HT: 3 627 726 471 FCFA.
- ✓ Montant total reçu pour les deux opérations : 3 627 726 471 FCFA.

Montant total des travaux réellement exécutés selon l'entreprise : 1 820 511 170 FCFA.

La Société GFRA BTP a été payé à 100% pour un montant global 3 627 726 471 FCFA; contre 49% d'exécution des travaux.

Le Directeur Général de la Société GFRA BTP confirme avoir rétrocédé :

- Huit cent millions (800.000.000) de FCFA, comme retro-commission.

La société GFRA BTP doit également justifier l'utilisation d'un montant d'un milliard (1 000 000 000) de francs CFA dans le cadre de cette opération.

Au regard de toutes les irrégularités, la société s'est engagée à achever l'ensemble des travaux restants à ses frais sous peine des poursuites judiciaires.

7. Travaux d'aménagement des voiries de Mimongo, par l'entreprise SABA

- ✓ Montant du marché : 3 380 000 000 FCFA TTC.
- ✓ Paiements reçus par la SABA : 69 918 285 FCFA.
- ✓ Montant des travaux réalisés : 368 950 740 FCFA.
- ✓ Montant dû par la SABA à l'arrêt des travaux et le non-remboursement total de l'avance de démarrage : 500 000 000 FCFA.

La société reconnaît avoir reçu des paiements au-dessus du taux d'avancement physique des travaux dans le cadre de l'opération citée en objet.

SABA s'engage à réaliser les travaux à hauteur de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA.

8. Traitement du dossier des travaux de déforestation du site Movingui-Okolassi d'une surface de 50 hectares par l'entreprise Groupe CONCEPT

- ✓ montant total TTC : 1 071 000 000 FCFA.
- ✓ montant total perçus 856 800 000 FCFA TTC.

Nous constatons, après vérification que le marché n'a pas été signé par la DGMP et le Ministre de l'économie et de la Relance. Devant cette irrégularité, ce marché ne doit pas faire l'objet d'exécution étant donné son illégalité.

Il faut observer de plus que :

- ✓ le coût réel de cette opération (50 hectares) est de 300 000 000 FCFA HT c'est-à-dire que le mètre/carré des travaux vaut 6 000 000 FCFA ;
- ✓ il ressort une surfacturation d'un montant global de 420 000 000 FCFA HT.

Suite aux différents constats faits dans le cadre de la mission de la Taskforce et des irrégularités observées, la Société Groupe Concept s'engage :

- ✓ à réaliser les travaux d'un montant de quatre cent vingt millions (420 000 000) de FCFA pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

9. Travaux de construction des bâtiments et de clôture du lycée professionnel de l'Estuaire de Bikélé (Lots N°2 et 3 sur 22 hectares) par l'entreprise CITP

- ✓ Montant réclamé par CITP à la base : 9 152 907 884 FCFA TTC.
- ✓ Montant total des paiements reçus par CITP : 8 297 046 558 FCFA
- ✓ Montant du trop-perçu par CITP : 50 857 880 FCFA.

Au cours de la mission de la Taskforce, il nous a été amené de constater ce qui suit :

- les locaux des transformateurs et le câblage sont achevés, il reste le branchement des cellules ;
- le montage de la clôture de l'établissement est en cours.

Après la vérification des paiements, la société CITP a eu un trop perçu de 50 857 880 francs CFA.

L'entreprise CITP s'est engagée, après audition, à réaliser les travaux en compensation de cette somme trop-perçue.

II. VERIFICATION DE LA DETTE

2.1. Recouvrements des créances

Dans le cadre des recouvrements des créances, la Taskforce a mené, en collaboration avec la Direction Générale des Impôts, une opération de recouvrement des créances dus au paiement des impôts.

C'est près de 20 milliards de F CFA qui ont été recouverts auprès des entreprises. Le tableau ci-dessous fait le point de la situation des entreprises créancières.

C'est près d'une quarantaine d'entreprise qui a fait l'objet d'audition auprès de la Taskforce.

Les engagements fiscaux restant à recouvrer sont évalués à hauteur de 46 010 979 438 de F CFA.

2.2 Comptes sous-séquestre

Sur près d'une cinquantaine de comptes bancaires des personnes physiques et morales, la Taskforce a pu recouvrer une Centaine de Milliards de F CFA.

III. CONTROLE DES INFRASTRUCTURES SEEG

D'après le travail effectué par la Taskforce, La Direction des Services Informatiques de la SEEG présente des failles majeures dans tous les domaines, notamment :

- Gouvernance
 - Aucune procédure normalisée
 - Il n'existe aucun parcours Client / Fournisseur permettant de respecter un process de façon obligatoire et est donc régulièrement contourné.
- Financier
 - Les factures de téléphonie sont supérieures à 500 Millions / An car il n'y a pas de politique d'optimisation et de contrôle (ni de contrat)
 - Sur le budget annuel DSI de la SEEG, il serait possible de faire une économie de 1 Milliard FCFA considéré ici comme surfacturation inutile.

IV. AUDITS INSTITUTIONNELS

4.1. Financement des projets et administration de la Direction Technique de l'ANPN

Constats :

- Faux et usages de faux et usurpation flagrante de titre de colonel et commandant ;
- Fausses déclarations de qualification et de compétence. Mauvaise gestion et utilisation frauduleuses des fonds liées au contentieux ;
- Utilisation abusive des fonds dans le fonctionnement ;
- Mauvaise gestion des opérations de surveillance ;
- Manque de professionnalisme dans la gestion des patrouilles ayant occasionnés mort d'hommes ;
- Risques d'affrontement des armées gabonaises et congolaises dans les situations de gestion de conflits.
- Détournement des objectifs dédiés aux fonds des projets.

- **Gestion des ressources techniques et financières des projets dédiés à l'ANPN**

La taskforce a rappelé au Directeur technique que son entité avait un flux financier important et dans ce cadre un point relatif aux engagements des finances d'être fait. Plus de dix (10) sources de financements pour l'ANPN dont notamment, USFISH, PERENCO, TOTAL, GSEZ, AIRTEL, CAFI, PMUG, GEFACHE, PROJET ELEPHANT, PROJET ARC EMERAUDE.

A cet effet, la Taskforce a rappelé que l'ANPN avait reçu plus de 85 milliards de FCFA au cours de ces dernières années et aucun projet concret d'infrastructures réalisé, la preuve

même les locaux de PANPN n'ont pas été construits. La preuve, plus de 90% de ces budgets sont dédiés au fonctionnement de PANPN.

C'est à ce titre que la Taskforce a recommandé la suspension des activités du directeur technique et de son adjoint.

V. APPUIS AUX DIFFERENTES INSTITUTIONS

5.1. Appui au Ministère en charge des travaux Publics

La Taskforce s'est fait l'honneur de recevoir Monsieur le Ministre en charge des Travaux Publics en vue d'échanger sur questions relatives à la contribution de la Taskforce dans le cadre du renforcement des capacités stratégique et opérationnelles dudit Ministère.

La Taskforce a recommandé à Monsieur le Ministre, la possibilité de réquisitionner certains opérateurs miniers et forestiers dans la réhabilitation de certaines routes du pays.

De plus, la Taskforce a également proposé la possibilité de mettre à la disposition des TP, les engins qui ont fait l'objet de saisie par l'Agence nationale des parcs nationaux lors des opérations de police forestières. A la seule condition que cette décision soit en référé directement par Monsieur le Procureur de la République.

5.2. Appui à l'administration des Impôts et des douanes

La Taskforce a collaboré avec les administrations des Douanes et celle des Impôts afin de faciliter le recouvrement des droits et taxes, des dettes fiscales de certaines entreprises exerçant dans divers activités. Cette initiative se poursuit avec l'ambition de parvenir à assainir renflouer les caisses de l'Etat avec comme alternatif de payer la dette intérieure normale.

VI. LES CARENCES OBSERVEES

- **Surfacturation dans la réalisation de plusieurs des marchés passés ;**
- **Non-respect des procédures des marchés publics ;**
- **Détournement des fonds des projets ;**
- **Budget de fonctionnement excessif et mauvaise utilisation des fonds ;**
- **Coordonnateurs de projets incompetents accumulant des fonctions administratives au sein des cabinets ministériels ;**
- **Aucune stratégie dans la programmation des remboursements des emprunts par les services du Trésor public et de la Direction Générale de la Dette.**

VII. LES RECOMMANDATIONS

Dans la perspective de garantir un avenir meilleur concernant la gestion des fonds alloués aux projets prioritaires, il faudra prendre des **mesures urgentes et fortes**, en mettant en place une politique radicale qui viserait à assainir les finances publiques mais aussi, à lutter contre l'enrichissement illicite et le détournement des fonds publics.

Un tableau synthèse récapitule les recommandations de la Taskforce.

Tableau synthèse

N°	Dossiers	Recommandations
1.	Rapport à mi-parcours des travaux de la taskforce sur les financements extérieurs ;	(i) Contrôle, suivi et évaluation des projets prioritaires Présidentiels
2.	Proposition de décret portant création de l'ordre des experts judiciaires du Gabon ;	(i) Donner au tribunal un avis qualifié sur une question précise (ii) Permettre le respect des droits de la défense ainsi que les délais fixés par le juge pour rendre leur rapport d'expertise
3.	Note relative à l'article 5 inhérente aux conventions dettes intérieures et extérieures ;	(i) Réalisation d'investissements par les entreprises de 50% de leurs avoirs au niveau national
4.	Note relative au recouvrement des fonds des entreprises au profit de l'Etat ;	(i) Mettre en place un suivi de comptes à recouvrer auprès des banques locales
5.	Fiche relative à la création du Parquet National Financier ;	(i) Mise en place d'une procédure de recouvrement des avoirs des criminels financiers sur le plan national et international (ii) Lutter contre la délinquance économique et financière
6.	Note relative à l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements ;	(i) Amélioration du système d'identification des sièges des entreprises
7.	Note relative à l'amélioration de la procédure de passation des marchés publics ;	(i) Restriction des marchés aux entreprises pour un seuil de 500 000 000 Millions de F CFA (ii) Labélisation des entreprises des entreprises par spécialisation
8.	Note relative au visa d'opportunité.	(i) Mettre en place un visa d'opportunité pour tous les projets de plus de 6 milliards de F CFA

VIII. CONCLUSION

En définitive, dans la perspective de garantir un avenir meilleur concernant la gestion des fonds dédiés aux projets prioritaires, il est important de **prendre des mesures urgentes et fortes**, en mettant **en place une politique radicale** qui viserait à **assainir les finances publiques** mais également **lutter contre l'enrichissement illicite et les détournements des fonds publics**.



Annexes : Effets Taskforce à Libreville (routes Sotéga et la Peyrie)



